



Communiqué de presse
Paris, le 25 juillet 2019

Notre-Dame de Paris : le préfet de région suspend momentanément le chantier afin de structurer son organisation dans le respect des règles de sécurité

Dans le cadre de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction de Notre-Dame-de-Paris, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, a demandé à la DRAC de suspendre le chantier à partir du 25 juillet 2019 au soir jusqu'à l'installation pérenne de mesures de décontamination au plomb pour les salariés. Cette décision vise à assurer que les mesures mises en place soient adaptées à la volumétrie du chantier et conformes à l'ensemble des règles de sécurité afin de protéger le personnel qui œuvre à restaurer la cathédrale.

Des mesures spécifiques pour un chantier exceptionnel

La phase de sécurisation de l'édifice est aujourd'hui lancée. Les premiers travaux ont débuté sous la maîtrise d'ouvrage de la DRAC, placée sous l'autorité du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Avec la montée en charge des travaux, plus d'une centaine de salariés vont circuler et travailler au cœur du chantier, en partie pollué par les retombées au sol du plomb lors de l'incendie. La DRAC s'est adjointe à cet effet les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialiste du plomb et d'une entreprise de prévention spécialisée. Plusieurs tests de nettoyage ont déjà été effectués en juillet avec des résultats efficaces diminuant significativement le taux de plomb et permettant d'envisager une application très rapide dans les zones de circulation et notamment sur le parvis.

Ce chantier exceptionnel est suivi par l'inspection du travail de la Direccte Île-de-France qui a rendu un rapport le 23 juillet dernier relatif aux installations et aux règles de sécurité concernant la décontamination des travailleurs, des engins et des matériaux. Le rapport conclut que les installations de décontamination sont sous-dimensionnées et que les règles sont insuffisamment respectées sur le chantier.

Aussi, afin de protéger tous les corps de métiers intervenant sur le chantier de Notre-Dame de Paris et de continuer de garantir que ces travaux ne génèrent pas de pollution à l'extérieur de celui-ci, Michel Cadot, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a demandé à la DRAC de « *suspendre momentanément le déroulement actuel du chantier le temps de mettre en place une organisation adaptée à la montée en charge du chantier et à sa fréquentation par les différents corps de métiers, une formalisation rigoureuse des conditions de la circulation entre les différentes zones de travail et l'appropriation et la formation effective des équipes appelées à intervenir* ».

Cette mesure de courte durée vise à garantir les meilleures conditions de déploiement du chantier au cours des prochains mois.

Rappel des mesures prises à l'extérieur de Notre-Dame-de-Paris

A la suite de l'incendie de Notre-Dame-de-Paris, la priorité de l'Etat a été de prendre des mesures de sécurité relatives à la pollution au plomb en fermant au public certains espaces publics à proximité de

la cathédrale.

Depuis, divers prélèvements effectués par la Préfecture de Police ont permis d'évaluer la situation : les mesures indiquent une bonne qualité de l'air les valeurs recensées étant inférieures au seuil réglementaire de 0,25 µg/m³. Une vigilance particulière est effectuée sur le risque sanitaire des poussières de plomb retombées sur le sol. L'Agence régionale de santé a ainsi préconisé des mesures de prévention, une campagne de prélèvement ainsi que le dépistage des enfants de moins de sept ans et des femmes enceintes vivant sur l'Île de la Cité. Les prélèvements environnementaux réalisés par les pouvoirs publics ont débuté dès le lendemain de l'incendie, se poursuivent et continueront afin de documenter aussi précisément que possible la dispersion du plomb consécutive à l'incendie, et d'adapter si nécessaire les mesures prises. A ce stade, les prélèvements et les mesures recueillies ne montrent pas de conséquences sanitaires liées à la pollution générée par l'incendie et indiquent que le dispositif de surveillance et de prévention est adapté

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)